

Conseil de quartier Chaillot
1er décembre 2011 à 18h30
Collège Janson de Sailly

Le jeudi premier décembre deux mille onze à dix huit heures trente, les membres du conseil de quartier Chaillot se sont réunis à l'école élémentaire Saint Didier.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16^e chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- M. Gérard GACHET, Adjoint au Maire du 16^e chargé de la sécurité
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16^{ème}
- M. Daniel DECANT, Chef de la section locale de voirie
- Mme Mariam BAILEY, Adjoint au chef de la division Du16^e de la Direction de l'environnement et des espaces verts
- M. Jean-François CHERUBIN, Nicolaïte de Chaillot
- M. Hubert de ROANY, association contre l'insécurité et protection environnemental du 16^e
- Mme Virginie LAVERSIN, association des commerçants de la rue de Chaillot
- M. FAUGERE, association des riverains de la Villa Longchamp
- Mme Arielle ANSELIN
- M. Régis DEXANT
- Mme Micheline SIMON
- M. Armand TOUBOL

1- Infrastructures routières avenue Marceau et rue de Chaillot, places d'Iéna et du Trocadéro

Mme LAVERSin signale que la priorité à droite de la rue de Chaillot n'est jamais respectée, alors que la visibilité est faible pour traverser l'avenue Marceau et emprunter la rue Quentin Bauchart. La dangerosité est accentuée par les 3 voies de circulation de l'avenue favorisant la vitesse en l'absence de feux tricolores. Même pour les piétons, la traversée peut s'avérer périlleuse surtout à cause des 2 roues qui se fauillent et ne voient jamais les piétons.

Elle signale que les voitures qui veulent s'engager avenue Pierre 1^{er} de Serbie se retrouvent au feu vert sur la place Iéna alors que le feu reste encore quelques secondes au vert avenue du Président Wilson. Les collisions lui semblent possibles d'autant plus que les fourgonnettes prennent l'habitude surtout le soir et le week-end de se garer sur le bord de la place à ce carrefour.

M. DECANT précise que l'avenue Marceau est une voie à double sens, compte tenu de la voie de bus, avec une masse de voitures importante qui arrive, donc même avec la priorité le passage reste délicat. Il s'agit d'une circulation qui est « pulsée » au niveau de l'avenue Marceau avec des feux en amont, les véhicules sont lâchés par paquets successifs en fonction du temps de vert qu'il y a eu avant. Quand on arrive avenue Marceau on a une petite pente et l'angle est assez ouvert donc on devrait avoir une visibilité. La difficulté de traversée de l'avenue en voiture provient de la nécessité de céder le passage au bus qui arrive en sens inverse et donc une progression en cisaillement. De plus, c'est un itinéraire « malin » assez connu qui permet de se rendre dans le 8^e arrondissement donc avec un petit peu de monde. En revanche en terme d'accidents, après enquête il s'avère qu'il y en a mais sans blessés graves. On constate que les deux roues sont plus impactés, cela concerne particulièrement les remontées de files et c'est général dans tout Paris. La traversée des piétons n'est pas facile puisqu'elle nécessite 9 mètres avant l'îlot central puis la deuxième partie qui est plus courte.

M. DECANT ajoute que la présence du bureau de tabac génère de « l'arrêt minute », masquant la visibilité, il faudrait voir avec la police pour accentuer la répression à cet endroit.

Néanmoins, on ne peut pas tout résoudre avec des feux. Il existe 1700 carrefours à feux centralisés qui régulent l'ensemble de la circulation à Paris. M. DECANT ne sait pas si c'est une solution pour ce carrefour, il fera mener une étude pour voir ce qui est le mieux adapté à cette situation et les améliorations qui peuvent être apportées.

Mme LAVERSin suggère une synchronisation entre la rue Bassano et l'avenue Pierre 1^{er} de Serbie pour éviter l'accélération des véhicules.

M. DECANT répond que la coordination des feux doit être assez fine et il est difficile d'y toucher sans impacter d'autres axes. Néanmoins, cela est possible et M. Decant fera mener une expertise pour ce cas.

Mme LAVERVIN signale également un décalage problématique Place d'Iéna, entravant la fluidité de circulation rue Pierre 1er de Serbie, depuis le déplacement du feu.

M. DECANT répond que le feu a été déplacé pour des raisons réglementaires suite à une mise en conformité nationale en terme de gestion de conflits entre les véhicules qui entrent et ceux qui sortent du carrefour. Tous les carrefours parisiens ont été ainsi revus. Auparavant, il y avait 7 entrées sur ce carrefour, donc une situation compliquée à gérer, aujourd'hui il y a en a six. A Paris, les temps de feux sont réglés entre 70 et 90 secondes, délai à l'intérieur duquel on doit donner une part de vert à chaque véhicule entrant dans le carrefour, sachant qu'à chaque mouvement tournant on doit la priorité à droite. A cela s'ajoute la traversée des piétons à gérer. Dans le cas d'un feu de sortie de carrefour, il faut que les piétons aient un minimum de temps de passage, réglementairement 6 secondes mais à Paris on estime que ce n'est pas raisonnable donc 10 secondes, plus les temps de dégagement. Il existe donc plusieurs paramètres à prendre en considération, tout cela se fait à la seconde près et c'est très compliqué.

M. DECANT a bien pris note des remarques justes de Mme LAVERVIN.

2- Stationnement anarchique dans le quartier

Mme ROUSSEAU fait part des observations de Mme BLATIN qui demande pourquoi on voit trop souvent des véhicules garés en infraction, notamment sur la chaussée du côté des numéros pairs de l'avenue Kléber. Elle demande également quelles sont les mesures adoptées pour canaliser le stationnement des deux roues (ex : le terre plein devant le n° 52 entre les rues Paul Valéry et Copernic).

Mme BLATIN ajoute que c'est un problème récurrent évoqué dans les 6 conseils de quartier, elle ne comprend pas que des mesures plus sévères ne soient pas prises. Elle estime que la situation devient intolérable. Il y a eu récemment plusieurs opérations d'enlèvement de ces véhicules et souhaiterait que cela arrive plus souvent.

Mme HUNTER est assez surprise de ce sentiment car l'avenue Kleber fait l'objet de nombreux contrôles et d'enlèvements réguliers, y compris des deux roues.

M. DECANT ajoute que tous les éléments sont réunis pour avoir de nombreux conflits : une circulation forte, un stationnement voiture et deux roues important. Ce carrefour fait l'objet d'une surveillance en vue d'un aménagement sur un prochain budget afin de faciliter la traversée des piétons et atténuer les conflits entre véhicules. C'est un carrefour extrêmement compliqué avec des entrées en biais. Il confirme que ce carrefour est un « point noir » de stationnement deux roues. Il convient de donner un peu d'espace à tout le monde mais ce n'est pas évident. M. DECANT ajoute que le stationnement longitudinal mis en place rue Lauriston est satisfaisant.

3- Disparition progressive des toilettes publiques et des poubelles de rues

Mme ROUSSEAU rapporte la question de Mme LAVERSin qui s'interroge sur la disparition progressive des toilettes publiques et des poubelles de rue.

Mme LAVERSin ajoute que cela est problématique particulièrement pour les touristes, sachant que Paris est la première destination touristique mondiale. Il est fréquent de voir de longues files aux toilettes du Trocadéro.

M. DECANT prend note de cette demande.

M. GILLERON ajoute que des toilettes ont été supprimées au Trocadéro en raison de contraintes techniques et de vandalisme. Des toilettes sont disponibles (chalets) dans les jardins du Trocadéro. Concernant les poubelles de rues, le parc maximal a été atteint à savoir 30 000 corbeilles pour l'ensemble de Paris dont 2 200 dans le 16^e. Elles sont placées aux endroits où elles sont le plus utiles et là où elles gênent le moins la circulation. Une trentaine de corbeilles ont été retirées dans le 16^e en raison d'une utilisation déviante, de dépôt de vrac par des particuliers. D'un point de vue général, M. GILLERON est favorable à l'ajout de corbeilles lorsqu'on lui en fait la demande.

4- Mendicité avenue Kléber

Mme ROUSSEAU fait part de l'observation de Mme ROBINEAU qui indique que des roumains ont élu domicile sur les bouches de métro devant les 77 et 79 avenue Kléber depuis octobre 2010.

M. GACHET rappelle le cadre légal dans lequel les élus et les forces de l'ordre travaillent dans le cas de la mendicité agressive. Il a été considérablement modifié depuis fin 1992 lorsque la majorité au Parlement de l'époque a décidé d'exclure du code pénal la mendicité et le vagabondage qui ne sont donc plus des délits. Des faits de mendicité agressive peuvent être poursuivis à condition qu'une plainte soit déposée ou dans le cas d'un flagrant délit, ce qui est plutôt rare. D'autre part, il s'agit principalement de réseaux organisés, structurés, mafieux, souvent en provenance de l'Europe de l'Est. Le démantèlement de ces réseaux nécessite des enquêtes longues et délicates avec des prolongements internationaux. Dans le 16^e, un réseau de proxénètes roumains vient d'être démantelé avec 25 arrestations en France et 5 en Roumanie.

Une loi de 2003 réprime l'exploitation de la mendicité, dont un article très efficace au départ, réprime la mendicité avec enfants dans la mesure où on considère que la santé de l'enfant est en danger. Cet article de loi a été contesté en justice et désormais, il convient de démontrer au cas par cas que la santé de l'enfant est réellement en danger. Cela nécessite une surveillance très longue d'au moins 5 heures pour constater que l'enfant n'a pas bu ou mangé puis convoquer la mère et l'enfant pour un examen médical, sachant qu'il y a peu de chance qu'ils s'y présentent. Aujourd'hui, les Maires de province et le Préfet de Police pour Paris ont la possibilité de prendre un arrêté interdisant la mendicité mais uniquement sur un secteur précis, pour une durée déterminée, et pour des motifs précis,

comme c'est le cas pour les Champs-Élysées. Ces arrêtés permettent l'éviction mais leur non respect n'est sanctionné que d'une amende de première classe donc peu dissuasive. Claude GOASGUEN souhaite que cet arrêté soit étendu aux sites touristiques du 16^e de la colline de Chaillot. Le Préfet de Police propose, dans un premier temps, de faire le bilan de l'expérience menée sur les Champs-Élysées.

M. GACHET ajoute que des policiers roumains sont actuellement à Paris pour collaborer avec la police française, dont 6 à 8 policiers seront affectés aux 7^e et 16^e arrondissements.

M. FAUGERE indique que la situation des SDF devant le musée Guimet ne s'est pas améliorée.

5- Travaux avenue Kléber

Mme ROUSSEAU précise que cet immeuble a été acquis par le groupe Coste pour un projet d'extension de l'hôtel-palace « K ».

Le groupe a obtenu un permis de construire le 15/09/2010.

Il n'a pas été constaté de commencement d'exécution de travaux. Juridiquement le propriétaire dispose de deux ans pour exécuter un permis de construire, délai au-delà duquel le permis est considéré comme caduque.

En revanche, durant ce délai, il n'y a pas de possibilités de contraindre le titulaire du permis à exécuter les travaux, sauf ceux rendus nécessaires pour des questions de sécurité ou de salubrité.

Le contexte économique n'est malheureusement pas favorable actuellement.

6- Propreté de l'avenue Kléber

Mme ROUSSEAU fait part de la remarque de Mme ROBINEAU qui signale que la partie entre les arbres qui borde les contre-allées est toujours sale.

M. GILLERON précise qu'il s'agit de la partie en stabilisé dans la contre-allée qui est complètement dégradée et qui fait partie des 7 grands axes pour lesquels il a été demandé une réfection prioritaire. En effet, en l'état actuel, il ne peut rien faire en terme d'entretien. Il précise que le stabilisé est un matériel vivant, un mélange de sable, d'air et un peu de béton, qui permet l'irrigation des arbres mais se dégrade petit à petit.

M. GILLERON annonce que la place des Etats-Unis va faire l'objet d'une réfection complète dans les semaines qui viennent. Pour 2012, les voies prioritaires sont les contre-allées de l'avenue Foch et une partie de l'avenue Kleber qui seront refaites par tranches.

7- Projet de suppression du marché couvert Saint Didier

Mme PARTIOT indique que le boucher du marché couvert saint-Didier prend sa retraite; il a voulu présenter un repreneur à la Mairie de Paris qui a refusé, évoquant de futurs travaux.

Les clients sont inquiets, craignant un projet de suppression de ce marché de quartier auquel ils sont très attachés.

Mme ROUSSEAU répond que la mairie du 16^e ne sait malheureusement rien de plus, néanmoins elle reste vigilante sur ce sujet. Il a été dit que le marché serait maintenu mais rien ne le garantit. Mme ROUSSEAU souligne l'importance des marchés.

8- Application du nouveau règlement des terrasses et étalages

Mme BLATIN signale que le nouveau règlement des terrasses et étalages a été adopté au Conseil de Paris au mois de mai dernier. On lit, page 15 de ce document « les installations peuvent être autorisées, soit d'un seul tenant, soit scindées, sans pouvoir excéder 50% de la largeur utile du trottoir ». Une zone contiguë d'au moins 1.60 mètres de largeur doit être réservée à la circulation des piétons. Ce qu'elle constate en circulant à pied ne correspond pas souvent à ces règles dans le 16^e et ailleurs, particulièrement dans le centre de Paris. Elle ajoute que des associations se mobilisent.

Mme ANSELINE souligne que le 16^e est un arrondissement familial dans lequel il devient très difficile de circuler avec une poussette. La situation est encore plus difficile pour les personnes en fauteuil roulant.

M. GILLERON précise que l'obtention d'une terrasse, qu'elle soit ouverte ou fermée, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation au service de publicité et des droits de voirie. Cette autorisation dépend de l'espace disponible sur le trottoir selon la règle énoncée par Mme BLATIN. Chaque commerce doit afficher son autorisation qui doit être visible depuis l'extérieur. Néanmoins, l'exécution de cette autorisation ne se fait pas toujours dans le respect des règles, les abus délibérés sont régulièrement sanctionnés par les services de la ville et la police. Les étalages et terrasses ne constituent pas à eux seuls l'encombrement de l'espace public, il convient de prendre en compte également le stationnement des deux roues et la présence du mobilier urbain. Cependant il existe une politique de désencombrement de l'espace public (potelets, corbeilles...) et ce nouveau règlement abonde dans ce sens.

Mme HUNTER ajoute que les demandes de terrasse font l'objet d'une instruction par le commissariat de Police en prenant compte de toutes les contraintes du secteur. Elle invite les riverains à signaler par téléphone au commissariat les abus qu'ils constatent afin que des contrôles soient effectués.

Mme ANSELINE demande de quelle manière sont attribuées les autorisations pour les voituriers.

Mme HUNTER répond qu'il s'agit d'une réelle problématique car il n'existe pas de réglementation en la matière. Les voituriers sont assujettis au code de la route et sont sanctionnés en cas d'abus.

9- Plantation d'arbres allergènes

Mme ROUSSEAU relate la question de Mme LIVERSIN qui demande pourquoi sont plantés des arbres très allergènes dans les rues et jardins.

Mme BAILEY répond que le choix des essences se base sur plusieurs critères : les plantations déjà présentes, les contraintes du site et la résistance de l'arbre aux maladies. Elle assure qu'en aucun cas le choix ne se base sur le prix ni sur la rapidité de pousse. La politique menée actuellement vise à diversifier les essences. Elle ajoute que sur ce secteur il y a beaucoup de marronniers qui sont peu allergènes.

10- Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme ROUSSEAU rappelle que le budget de fonctionnement du conseil de quartier sert à financer des animations.

Cette année, elle propose que le conseil prenne en charge le Noël des seniors le 19 décembre, un goûter-concert pour 150 personnes. Cette animation dont le montant est estimé à 1900€ aura lieu sur le site du village de Noël du Trocadéro.

Elle propose également pour le Noël des enfants, le mardi 13 décembre, de s'associer à l'UNICEF dans le cadre du projet « Frimousse ». Ce projet vise à sensibiliser aux droits des enfants par le biais de la confection d'une poupée en tissu. Elle propose que le conseil de quartier participe à hauteur de 400€ pour le goûter des enfants.

La dépense est votée à l'unanimité.

Mme ROUSSEAU annonce que le Village de Noël « Trocadéro on Ice » aura lieu du 8 décembre au 2 janvier autour des fontaines du Trocadéro. Cette année les Hautes Alpes et les sports d'hiver sont à l'honneur (Igloo, patinoire, parcours de raquette...). Des heures de cours d'initiation au patinage seront offertes aux écoles élémentaires du 16^e.

Elle invite tout le monde à venir visiter le village de Noël et le chalet de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

